



Vérification de l'atteinte des compétences fondamentales: prise de connaissance et appréciation des résultats des enquêtes 2016 (mathématiques) et 2017 (langues)

Considérations du Secrétariat général

- 1 Les cantons sont tenus d'harmoniser les objectifs des niveaux d'enseignement (art. 62, al. 4, Constitution fédérale). En vue de cette harmonisation, la CDIP a adopté en 2011 des objectifs nationaux de formation pour la scolarité obligatoire dans quatre domaines disciplinaires et décidé en 2013 de mener pour la première fois des enquêtes en 2016 et 2017, dans le but de vérifier s'ils sont atteints. Deux autres enquêtes sont prévues pour 2020 et 2022.
- 2 Les deux premières enquêtes sur les objectifs nationaux de formation ont été réalisées en 2016 (en mathématiques, à la fin de la scolarité obligatoire) et 2017 (en langues, à la fin du degré primaire). Tous les cantons y ont pris part avec des échantillons représentatifs.
- 3 Conformément à l'art. 5 du *règlement d'organisation du 8 mai 2014 concernant la réalisation de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales*, l'Assemblée plénière avalise, sur proposition du Comité, les résultats de la vérification et les soumet à une appréciation. Elle a aussi compétence pour approuver les valeurs-seuils.
- 4 Les cantons disposent pour la première fois, grâce aux résultats de ces enquêtes, d'informations d'une telle ampleur sur les systèmes scolaires cantonaux. Chaque canton peut les analyser et les exploiter à son échelle. Cela fait partie du développement de la qualité à long terme dans les cantons. On pourra également en tirer des pistes pour faire progresser l'harmonisation et l'atteinte des objectifs de formation. Le Secrétariat général peut le cas échéant soutenir et coordonner de telles démarches.
- 5 Les résultats des deux premières enquêtes sont le reflet de la situation de départ, car les instruments d'harmonisation élaborés ces dernières années n'ont pas encore déployé leurs effets. Parmi eux, on compte notamment les objectifs nationaux de formation, les plans d'études régionaux et les grilles horaires ajustées au niveau cantonal, les moyens d'enseignement remodelés ainsi que les instruments d'évaluation adaptés aux bilans individuels de compétences. A cela s'ajoute le rôle important joué par la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants. Les enquêtes 2016 et 2017 livrent ainsi une image qui correspond au début de l'harmonisation des objectifs de formation.
- 6 L'appréciation politique des résultats se rapporte essentiellement aux questions politiques de portée nationale relevant de la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales, à savoir:
 - Quel est le niveau de concordance entre les cantons au début de l'harmonisation?
 - Quel est le degré d'atteinte des objectifs de formation dans les domaines testés?
 - Quels enseignements peut-on tirer des résultats obtenus pour encore faire progresser l'harmonisation et l'atteinte des objectifs de formation, et quelles sont les éventuelles conclusions qui se dégagent des enquêtes menées?

- 7 Les deux rapports relatifs aux enquêtes livrent des résultats scientifiques qui apportent des éléments de réponse significatifs aux questions précitées:
- 7a Les résultats de l'enquête 2017 montrent que, dans le domaine des langues (langue de scolarisation et première langue étrangère), l'harmonisation est déjà assez avancée, et le degré d'atteinte des compétences fondamentales assez élevé également.
- 7b Les résultats de l'enquête 2016 font apparaître de grandes différences entre les cantons en mathématiques. Le degré d'atteinte des compétences fondamentales va de plutôt moyen à bas dans la majorité des cas.
- 7c Il semble qu'une partie des compétences fondamentales en mathématiques, ou des tâches qui en sont dérivées, soit assez exigeante. C'est l'avis de spécialistes qui ont établi des liens entre les tâches PISA et les compétences fondamentales. Dans les comparaisons internationales, la Suisse se classe à chaque fois aux premiers rangs dans le domaine des mathématiques et la proportion d'élèves moins performants est relativement faible.
- 7d Parmi les caractéristiques individuelles des élèves (genre, origine sociale, langue parlée à la maison, statut migratoire), c'est l'origine sociale qui a le plus d'impact sur les résultats (enquêtes 2016 et 2017).
- 7e Les différences observées entre mathématiques et langue de scolarisation peuvent être en partie considérées à la lumière de la comparaison des plans d'études cantonaux établie en 2005. Cette comparaison avait alors montré que le niveau de concordance était nettement plus élevé dans le domaine de la langue de scolarisation que dans celui des mathématiques.
- 7f On peut supposer que la mise en œuvre des instruments évoquée au point 5 va contribuer à une harmonisation permettant d'atteindre le niveau visé.
- 8 Les rapports sur les enquêtes fournissent aux cantons des premiers éléments d'explication sur les résultats. En approfondissant l'analyse des données, les cantons seront à même de les utiliser pour le développement de la qualité.
- 9 Sur la base du constat établi au point 7c, le Bureau de coordination HarmoS doit se charger d'approfondir la question du niveau d'exigence des compétences fondamentales en mathématiques.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 L'Assemblée plénière prend connaissance des résultats des enquêtes 2016 et 2017 et livre une appréciation allant dans le sens des considérations exposées dans la présente décision.
- 2 Elle approuve les valeurs-seuils définies pour les enquêtes 2016 et 2017.

Berne, le 28 mars 2019

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Notification:

- Membres de la Conférence
- Bureau de coordination HarmoS

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP le 24 mai 2019.

222.1-7 ReF/cvb